

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>79236</b>	De <b>M. Thierry Mariani</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Premier ministre		<b>Ministère attributaire</b> > Premier ministre
<b>Rubrique</b> > associations	<b>Tête d'analyse</b> > financement	<b>Analyse</b> > subventions publiques. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>12/05/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/08/2015</b> page : <b>5882</b>		

### Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le Premier ministre sur le montant des financements d'État versés à l'association Femen. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le montant total des sommes accordées depuis 2010, ainsi que la ventilation de ces sommes par année et par ministère.

### Texte de la réponse

L'annexe au projet de loi de finances relative à l'effort financier de l'Etat en faveur des associations, annexé à chaque projet de loi de finances depuis l'adoption de l'article 186 de la loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008, présente les orientations stratégiques de la politique nationale en faveur du secteur associatif, la liste des dépenses fiscales relatives aux associations et de la liste des subventions présentée, d'une part, par ministère et programme budgétaire et, d'autre part, par ordre alphabétique des associations avec leur numéro Siren. Cette annexe ne mentionne le versement d'aucune subvention à l'association Femen pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.